



Voiture non roulante

Par Julie1991

Bonjour, j'ai acheté en avril 2025 un véhicule à un professionnel, malheureusement au bout de quelques jours elle présentait des soucis mais il ne m'a jamais répondu à mes messages ni appels (la garantie était de 3mois). Sauf que maintenant je n'ai plus de voiture puisque le moteur à lâché, et il ne veut rien savoir. Que puis je faire ?

Par chaber

bonjour

Rapprochez vous de votre protection juridique pour provoquer une expertise contradictoire
Un vendeur professionnel doit la garantie légale de conformité

Par janus2

la garantie était de 3mois

Bonjour,

Attention, vous parlez là d'une éventuelle garantie contractuelle (ou commerciale), mais en France il y a des lois et en particulier la garantie légale de conformité qui elle, est d'une durée de 2 ans (avec la particularité pour un véhicule d'occasion qu'il n'y a que dans la première année que tout défaut qui apparait est réputé exister au moment de la vente, pour l'année suivante, c'est à l'acheteur de le prouver). Donc en clair, votre véhicule a une garantie d'un an et non de 3 mois.

Par Julie1991

Merci pour vos réponses, du coup j'ai quoi comme solution ? Quels sont les démarches à suivre ? Encore ce matin j'ai écrit au vendeur du véhicule il voit mes messages mais ne répond pas..

Par Marck_ESP

Bienvenue,

Vous devez absolument formaliser votre demande et la faire parvenir au professionnel par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR). C'est l'étape obligatoire pour prouver que vous avez agi et pour fixer la position du vendeur.

Indiquez lui qu'à défaut de réponse satisfaisante dans un délai (à fixer), vous ferez procéder à une expertise afin, de saisir la juridiction compétente.

Par Julie1991

Merci pour votre réponse, j'ai préparé la lettre recommandée elle partira demain